

Agen : l'affaire entre l'évêque d'Agen et l'Institut du Christ Roi Souverain Prêtre n'est pas finie

Author : spo

Categories : [Informations](#)

Date : 26 septembre 2010

Le journal *La Dépêche* s'est emparé de l'affaire qui oppose l'Institut du Christ Roi Souverain Prêtre (ICRSP), qui desservait la messe en forme traditionnelle dans le diocèse d'Agen, et l'évêque du lieu, Mgr Herbreteau. Dans un article disponible sur [son site](#), le journal écrit :

« considérant qu'il n'était pas bien accueilli, l'Institut susnommé a donc choisi de se retirer du diocèse à la fin août. L'ICRSP dispensait des messes en latin, autrement appelées « messes traditionnelles » ou de « forme extraordinaire » voulues par le Motu Proprio de Benoît XVI et appliqué depuis trois ans dans les paroisses, peu nombreuses, qui le souhaitaient. Ce texte doit permettre un usage plus large du missel dit « de Saint Pie V » dans l'Église catholique. »

En fait, le bras de fer engagé entre l'ICRSP et l'évêché ne concerne pas d'abord la célébration de la messe. Dans un communiqué, Mgr Herbreteau le dit clairement :

« En juin dernier, constatant que des enfants se retrouvaient régulièrement autour de l'abbé Téqui pour la catéchèse, je suis intervenu auprès de lui pour lui demander de mettre fin à cette activité. Trois raisons m'y ont conduit :

1. Toute catéchèse dans le diocèse (dans les paroisses, les établissements catholiques et les aumôneries) suppose de ma part une attention particulière. L'évêque veille à ce que la catéchèse ait bien lieu, selon les normes de l'Église. Il doit s'informer des enfants qui y participent et vérifier le contenu du message. Cette vigilance, je l'exerce à l'égard de chaque lieu du diocèse où se déroule une catéchèse. Or, je n'ai jamais su quels étaient les enfants qui se retrouvaient, dans le cadre familial avec l'abbé Téqui, quels étaient les documents catéchétiques utilisés. Certes, j'aurais dû susciter des échanges, m'informer. Ce que je n'ai pris le temps de faire. Mais, de son côté, l'abbé Téqui ne m'a pas jamais rendu compte de ce qu'il faisait.

2. Ici ou là, j'ai perçu aussi des agacements venant des catéchistes du diocèse. Pourquoi en effet aller chercher un « complément » à la catéchèse diocésaine ? La catéchèse actuelle voulue par les évêques de France avec le Texte National pour l'Orientation de la Catéchèse en France et prenant appui sur le Catéchisme de l'Église

catholique, n'est-elle pas suffisante ? Je ne pouvais pas laisser se développer un climat de suspicion sur la catéchèse que je veux promouvoir dans mon diocèse.

3. Autre point que je ne pouvais pas accepter : la proposition de la première communion à des enfants sans que le curé de la paroisse en soit informé en temps voulu. La célébration des sacrements de l'initiation chrétienne doit se faire selon les normes de l'Église. Le curé doit donner une autorisation pour qu'un enfant soit baptisé en dehors du territoire de sa paroisse. Pour la première communion, les parents doivent présenter une attestation du baptême de l'enfant. »

On se trouve là devant une aberration qui voudrait cantonner les légitimes demandes de ceux qui aspirent aux traditions de l'Église latine aux seuls aspects culturels. La formation catéchétique est importante pour les familles voulant profiter du *Motu Proprio Summorum Pontificum*. L'évêque d'Agen ne cache pas qu'il a perçu de l'inquiétude chez les catéchistes du diocèse parce que le chanoine Téqui dispensait lui aussi un catéchisme. Inquiétudes nées du fait qu'il s'agisse d'une chasse gardée ?

Mgr Herbreteau pose encore la question : « *La catéchèse actuelle voulue par les évêques de France avec le Texte National pour l'Orientation de la Catéchèse en France et prenant appui sur le Catéchisme de l'Église catholique, n'est-elle pas suffisante ?* » Soyons clairs : oui cet enseignement est insuffisant.

Alors que l'ICRSP n'a pas l'habitude d'aller devant ce type d'affrontement avec l'autorité diocésaine, il est évident qu'il n'est pas possible d'avoir la messe d'un côté et le catéchisme de l'autre. L'un ne va pas sans l'autre. La question n'est pas seulement liturgique, elle est aussi doctrinale. Nous en avons bien la preuve dans ce cas précis.